

The Permanent Mission  
of the Kingdom of Morocco  
to the United Nations  
New York



البعثة الدائمة للمملكة المغربية  
لدى الأمم المتحدة  
نيويورك

**Déclaration du  
Royaume du Maroc**

**A l'occasion de**

**La 52<sup>ème</sup> Session de la Commission de la Population et du Développement**

**New York, 1-5 avril 2019**

**Monsieur le Président, Excellences, Mes Dames et Messieurs**

Je voudrais tout d'abord adresser mes félicitations au Président de la Commission de la Population et le Développement et à l'ensemble des nouveaux membres du bureau pour leur élection et je souhaite à tout le monde un plein succès dans l'accomplissement des travaux de la Commission.

### **Monsieur le Président**

**Le Royaume du Maroc accorde une grande importance au facteur démographique dans le processus de développement socio-économique en focalisant ses projets sur des actions permettant de tirer profit du dividende démographique.**

C'est ainsi que, depuis l'adoption du Programme d'Action du Caire en 1994, **le Maroc a réalisé des progrès considérables dans l'amélioration de qualité de vie de la population dont celle des femmes et des jeunes, tous convergeant, vers l'atteinte des Objectifs de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable.**

Dans cet esprit, le Maroc multiplie ses efforts afin de renforcer **le lien solide entre les politiques de développement pour la population et le développement durable dans toutes ses dimensions notamment sur le plan économique, social et environnemental.** Cette approche va au-delà d'une perspective quantitative de la population vers une perspective plus large qui se focalise sur le capital humain et sur l'importance d'investir dans la dignité et le développement de chaque individu et de sa relation avec son espace.

A cet égard, l'année 2018 a été marquée par **le lancement de la 3<sup>ème</sup> phase de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH)**, initiée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Après le succès de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phase, la troisième phase de l'INDH, pour la période 2019-2023, ambitionne de consolider les acquis enregistrés au cours des précédentes phases, en recentrant les programmes de l'Initiative sur le développement du capital humain, la promotion de la condition des générations montantes et l'appui aux catégories en situation de vulnérabilité.

### **Monsieur le Président**

Dans le cadre du **processus de transition démographique** que le Maroc est en phase d'achever, la baisse des risques de décès à chaque âge s'est accompagnée d'une baisse de la fécondité qui concourt également au vieillissement de la population. Pour cette raison, la part des personnes âgées plus de 60 ans dans la population totale devrait augmenter, d'ici 2030, pour atteindre 15,4 % et compter 5,8 millions d'individus.

A cet effet, **les enjeux de cette transition démographique** concernent notamment le devenir du système de protection sociale marocain à travers deux axes principaux : les retraites et la santé.

**Pour s'adapter à cette réalité, le Gouvernement marocain a instauré la couverture médicale obligatoire** de base qui a atteint aujourd'hui plus de 60 pour cent de la population y compris les Économiquement démunis.

Considérant, par ailleurs, **les jeunes comme la force dynamique** pour faire avancer la société et mettre en œuvre les projets de développement durable, **le Conseil du Gouvernement marocain a adopté, la Stratégie Nationale de la Jeunesse (2015-2030)**, ciblant en particulier les jeunes âgés de 15 à 29 ans, dont le pourcentage représente 30% de la population marocaine. Ce qui leur permettrait un accès aux services de base y compris la couverture médicale universelle.

**La lutte contre le SIDA** représente également une préoccupation nationale majeure. La volonté Gouvernementale s'est traduite à ce niveau par l'adoption et la mise en place d'un Plan Stratégique National de Lutte contre le Sida qui repose sur la prévention, l'information, la prise en charge médicale et aussi l'élimination de la transmission mère enfant à l'horizon 2020.

Pour sa part, **la santé maternelle et infantile** dans une démarche globale et intégrée continue de retenir l'attention des pourvois publics qui au regard des chiffres encourageants, publiés par le Haut-Commissariat au Plan ( HCP) ont décidé d'inscrire la promotion de la santé reproductive en général, et la sante de la mère en particulier à un plus haut niveau de portage national comme convenu avec l'Union Africaine. **Signalant à ce propos que le HCP, en tant que noyau du Système statistique national, œuvre, constamment, pour le renforcement de la qualité et disponibilité des données démographiques et socio-économiques aux normes internationales.**

### **Monsieur le Président**

Conscient de l'impact profond qu'aura **la dynamique genre et parité** sur une société en mutation économique et en transition démographique, le Maroc a inscrit l'autonomisation des femmes au cœur de ses politiques nationales.

Dans cet esprit, le Gouvernement a procédé à **l'harmonisation de son arsenal juridique avec les instruments onusien des droits de l'Homme**. A ce titre, l'égalité en perspective de la parité, comme une réponse nationale de convergence des initiatives de plusieurs acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, a permis l'adoption de la loi contre les comportements sexistes à tous les niveaux y compris dans l'audio-visuel.

Il est à souligner que **le Département de la Santé** reste un acteur dynamique traduisant son rôle de fédérateur, puisqu'il travaille comme détenteur d'obligation en s'alignant sur les conventions internationales des Droits Humains et la promotion de l'approche genre dans toutes les prestations de soin.

**Par ailleurs, et étant donné que le Maroc devient de plus en plus un pays de destination pour les migrants, et suite à l'adoption du Pacte Mondial de Marrakech pour la migration, 2018 a été pour le Royaume du Maroc une année charnière dans le domaine de la migration. Cette année a été marquée par des événements majeurs, qui ont consolidé le leadership du Royaume à plusieurs niveaux sur la question de la migration et du développement.**

**Ainsi, une multitude d'actions sectorielles au niveau national ont été renforcées en faveur des migrants, en leur permettant d'avoir accès, à l'instar des nationaux, aux services de santé, de l'éducation, de la formation professionnelle, du logement et de l'emploi. Ce qui a permis l'ancrage de la dimension solidaire et inclusive de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile portée par les hautes orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.**

**C'est pourquoi le Maroc demeure en faveur des solutions qui tiennent compte de la dignité des migrants, de la nécessité de garantir leurs droits fondamentaux, de s'attaquer aux causes profondes du phénomène de la migration irrégulière et de dépasser l'approche purement sécuritaire.**

**Pour conclure, Monsieur le président, je tiens à souligner le rôle important du FNUAP qu'il faut consolider dans la dynamisation des programmes qui ont trait à la population et le développement. Le Maroc consolidera son développement socio-économique et capitalisera sur les acquis atteints dans le domaine de la planification familiale en alignant d'une manière harmonieuse les Objectifs de Développement Durable et le Plan d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement avec les priorités stratégiques nationales.**

**Notre présence, à tous aujourd'hui, en grand nombre et à un niveau élevé traduit en réalité notre mobilisation collective en vue d'atteindre ce but.**

**Je vous remercie**